

Envoyé en préfecture le 23/08/2022

Reçu en préfecture le 23/08/2022

rcçu en prefectule le 2

Affiché le

Arrondissement de Rambouillet ID: 078-217805373-20220818-DM_2022_35-AR

Canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Département des Yvelines

COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES DÉCISION DU MAIRE

n° 22/035

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 2021/043 en date du 25 mai 2021 du Conseil Municipal portant délégations permanentes au Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention entre la société Trustweb SAJU, éditeur de la solution BILLETWEB et la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour la mise en place de la billetterie du spectacle « ABBORN THE BEST ABBA TRIBUTE GENERATION ABBA » du samedi 15 octobre 2022 au Cratère,

Madame le Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines, en vertu de la délégation n° 4 accordée par le Conseil Municipal de la délibération n° 2021/043 en date du 25 mai 2021,

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer une convention entre la société Trustweb SAJU, éditeur de la solution BILLETWEB et la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour la mise en place de la billetterie du spectacle « ABBORN THE BEST ABBA TRIBUTE GENERATION ABBA » du samedi 15 octobre 2022 au Cratère,

ARTICLE 2

La société Trustweb SAJU, éditeur de la solution BILLETWEB percevra une rémunération sous forme de commission de 0,29 € + 1% du prix de vente par billet pour les billets payés en ligne.

ARTICLE 3: Le prix de vente des places est le suivant :

32 € tarif plein

28 € tarif réduit (- de 18 ans, + de 65 ans, demandeurs d'emploi, personnes handicapées)

ARTICLE 4: La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui certifie en outre que la présente décision a été affichée à Saint-Arnoult-en-Yvelines le

À Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 18 août 2022

Pour le Maire de le ché,

Hôtel de Ville